



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RSA

Question écrite n° 122752

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'obligation de travail pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Le Président de la République, à l'occasion d'un déplacement récent, a affirmé que l'obligation de travail pour les bénéficiaires du RSA serait bientôt testée dans plusieurs départements. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels départements seront concernés par cette expérimentation. Selon les calculs de l'ancien ministre des solidarités, en tenant compte de la baisse du RSA induite par la reprise d'un travail, l'allocataire y gagnerait environ 130 euros par mois. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer ce calcul et d'assurer nos concitoyens qu'ils gagneront bien au moins 130 euros de plus par mois.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122752

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12189

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)